

Conseil communal de Jalhay du 20 décembre 2018

L'ordre du jour comptait initialement 7 points ; 1 point a été ajouté par le groupe Oser.

A l'unanimité, le conseil a approuvé :

- la désignation de Marc Ancion, échevin des travaux, en tant que représentant au sein du Conseil d'Exploitation de la Société wallonne des eaux (SWDE). Ce conseil avait autrefois un pouvoir décisionnel et est devenu maintenant consultatif. Ce poste de représentant devait être attribué à un membre du collège communal.
- la modification d'une ordonnance de police administrative, notamment sur les prix des amendes de stationnement (les montants passent de 55 à 58 € et de 110 à 116 €).
- l'adoption à la convention avec l'ASBL RCYCL concernant la collecte et la revalorisation des encombrants ménagers (période 2019 à 2021). Il s'agit simplement d'une prolongation du contrat de 2 ans. Des articles 60 ont déjà été sollicités, cependant le CPAS de Jalhay ne disposait pas des bons profils de personnes pour travailler dans ce secteur d'activité.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a approuvé la répartition des subsides 2019 aux associations. Ces subsides sont identiques à ceux de 2018 ; cependant, les subsides de la maison des jeunes ont été alignés à ceux des comités de jeunes (soit 2000 € à la place de 5000 €).

Le groupe Choisir Ensemble regrette un manque de dynamisme à l'égard des organisations culturelles (montant total 7050 €) ; il estime qu'elles sont trop peu soutenues au sein de notre commune.

Selon l'échevin Michel Parotte, les critères d'octroi pour les subsides datent de plus de 18 ans et ont été établis sur base du revenu cadastral des salles en ce qui concerne les jeunes. Il est ouvert à toute proposition en vue d'améliorer la clef de répartition.

Les clubs de Football reçoivent les mêmes subsides ; par contre, les commissions des Jeunes reçoivent des subsides en fonction du nombre d'affiliés.

En ce qui concerne la culture, le bourgmestre déclare qu'il soutient les personnes qui en font la demande. Ainsi, Julie Mossay a été aidée pour son concert de Noël : elle a été mise en première page du programme du Centre culturel de Jalhay-Spa-Stoumont. La location du piano a été prise en charge en parties par le Centre culturel et par la commune.

Le bourgmestre rappelle que la somme globale des subsides est importante en comparaison aux autres communes.

En dépit de l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a approuvé la dotation 2019 à la Zone de police des Fagnes qui s'élève à 683.108 € (102 € par habitant de plus de 18 ans) et présente une légère augmentation (3%) suite à l'indexation et l'évolution barémique des salaires des policiers. Le montant de cette dotation se fait suivant la clef de répartition de la loi fédérale KUL. Cette dernière ne rassure pas le groupe Choisir Ensemble qui estime que Jalhay est devenu le paradis des voleurs. La seule possibilité de contrer ce fléau est l'accroissement de la présence policière dans notre commune ; or ceux-ci manquent de moyens selon eux.

Bien que le groupe Oser se soit abstenu, le conseil a approuvé le budget ordinaire de l'exercice 2019 du CPAS. Ce dernier prévoit des recettes et dépenses d'un montant de 1.812.352 €. Le fonds de réserve n'étant plus suffisant, après 5 années consécutives sans modification, l'intervention de la commune a dû être augmentée de 110.000 € et s'élève dorénavant à 698.274 €.

Malgré l'abstention du groupe Oser et le vote négatif du groupe Choisir Ensemble qui n'accepte pas la vente du terrain de Priesville pour financer une partie des travaux de rénovation du bâtiment du CPAS, le conseil a approuvé le budget extraordinaire de l'exercice 2019 du CPAS.

Malgré le refus de l'opposition, le conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2019 de la Commune.

Le budget ordinaire présente des recettes pour 9.542.659 € et des dépenses pour 9.351.598 €, soit un boni de 191.062 € à l'exercice propre. Les bonis de services antérieurs s'élèvent à 276.413 €. Le boni du budget ordinaire se monte donc à 467.475 €.

Le budget extraordinaire présente des recettes pour 1.743.060 € et des dépenses pour 1.845.855 €, soit un mali de 102.795 € résorbé par prélèvement. Les nouveaux investissements concernent l'achat de matériel informatique, l'isolation des bâtiments, l'aménagement de parking de covoiturage, les travaux de réfection de voiries,...

Le groupe Choisir Ensemble s'intéresse au statut des personnes engagées au sein de la commune. 70% du personnel communal est engagé sous contrat APE. Qu'en est-il pour leur pension beaucoup moins intéressante que celle des agents nommés? La commune ne constituerait-elle pas un fond de réserve pour leur garantir une pension décente ?

L'échevin des finances a expliqué à ce propos que la commune a justement prévu dans son budget une étude au niveau de 2ème pilier pour les pensions.

Le groupe Oser a présenté le point ajouté à l'ordre du jour. Il souhaite intégrer des requêtes au règlement d'ordre intérieur (le ROI), soit :

- augmenter le délai de remise du dossier aux conseillers pour qu'ils aient plus le temps de l'étudier.
- lire en début de conseil le procès-verbal complet du conseil précédent (cela semble fastidieux...)
- créer des conseils consultatifs dans la commune.
- disposer dans le bulletin communal d'un encart pour les conseillers.

Ce point a été voté négativement par la majorité, car 28 modifications demandées par l'Union des Villes et Communes vont déjà devoir être intégrées dans le ROI.

Dans les divers, le groupe Choisir Ensemble a entre autres demandé à ce que le collège fasse vérifier la toxicité éventuelle des gazons synthétiques dans notre commune.

Je profite de l'occasion pour souhaiter aux habitants de notre belle commune de bonnes fêtes et un très belle Année 2019.

Cordialement, Luc Becker